Ordre de changement — PME-01

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 09/11/2026

Retrait préparé, dépendances traitées, effet à confirmer · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Groupe, filiales, comptes, applications et personnes inventés — sur ce sujet, les personnes dont les accès sont discutés le sont aussi. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Cet ordre n'a pas été exécuté** : il attend la signature du propriétaire, puis l'exécution par l'exploitant.

L'écart constaté

Élément	Valeur observée	Source	Âge
Fin de contrat	**17/08/2026**	Fichier du personnel du siège	31 h
Compte applicatif	**Actif**	Annuaire de la filiale	6 h
Dernière utilisation	**29/08/2026**	Journal de connexion	6 h
Écart	**16 jours d'accès après la fin de contrat**	Calculé	—

La règle appliquée

Règle JML-02, version 2, adoptée le 12/01/2026 : « un compte dont la personne porteuse n'a plus de contrat actif au fichier du personnel fait l'objet d'un retrait de droits, après traitement de ses dépendances ». Elle s'appuie sur la recommandation de la CNIL de supprimer les permissions d'accès dès qu'un utilisateur n'est plus habilité (« *Sécurité : gérer les habilitations* », publié le 13/03/2024).

Ce qui dépend de ce compte, et qui casserait sans traitement

Dépendance	Détail	Traitement préparé
Traitements nocturnes	**2 chaînes de facturation, 01 h 30 et 02 h 15**	**Réordonnancées sous *svc-factu-nuit*, porteur nommé**
Fichiers partagés	**11 fichiers dont le compte est propriétaire**	**Transfert à la directrice de projet, liste jointe à l'ordre**
Boîte fonctionnelle	1 boîte partagée, accès en délégation	Délégation maintenue, propriétaire changé
Tâches planifiées	**Aucune**	Vérifié le 02/09

L'ordre tel qu'il partira, une fois signé

Champ	Contenu
Compte	*c.marbeau* — Sillage Numérique
Geste demandé	**Retrait des droits applicatifs, compte conservé désactivé**
Motif	Fin de contrat au 17/08/2026, règle JML-02 v2
Propriétaire signataire	**Directeur de filiale**
Exécutant	Infogéreur, sur ordre signé
Rejouabilité	**Ordre idempotent : rejoué, il ne produit aucun effet second**
Effet déclaré obtenu	**Après relecture de l'extraction suivante, pas avant**

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Pourquoi le compte est conservé désactivé plutôt que supprimé

La suppression romprait le lien entre l'identifiant et les traces qu'il a laissées. **Un compte désactivé et conservé garde la piste d'audit lisible** ; sa suppression définitive suit la durée de conservation applicable au périmètre, et relève d'une décision distincte.

Écritures externes : 0 — ordre préparé, non exécuté

> **Demandez une démonstration avec vos propres documents**
> Ce document est un exemple fictif. Pour voir l'agent travailler sur vos propres documents, demandez une démonstration depuis sa fiche.
> https://bluelemonagent.ai/entreprises/cas-usage/agent-iam-revues-acces

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.